



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 24 avril 2023 à 19h30 à la salle du conseil, située au 140-A, route de l'Église, Saint-Joseph-de-Kamouraska.**

**Sont présents :**

Mme Nancy St-Pierre	MAIRESSE
M. Michel Bélanger	Siège #1
M. Jérémy Huckle	Siège #2
M. Charles Montamat	Siège #3
M. Francis Boucher	Siège #4
Mme Manon Guérette	Siège #5
M. Renaud Ouellet	Siège #6

Mme Cynthia Bernier, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

Les membres présents du conseil forment le quorum.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La mairesse Mme Nancy St-Pierre constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h30.

Aucune personne n'assiste à la séance.

15-04-2023

**2. VÉRIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

**IL EST PROPOSÉ PAR** M. Jérémy Huckle

**QUE** les membres du conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance, et ce au moins 72 heures avant la tenue de celle-ci.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

16-04-2023

### **3. NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** M. Francis Boucher

**QUE** Mme Cynthia Bernier soit nommée à titre de secrétaire d'assemblée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

17-04-2023

### **4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 AVRIL 2023**

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Vérification de l'avis de convocation
3. Nomination d'une secrétaire d'assemblée
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Délégation pour la gestion des opérations et des emprunts et pour la gestion du service accès-D Affaires à la caisse Desjardins Centre-Est du Kamouraska pour les comptes 120114, 113542 et l'ensemble des comptes bancaires
6. Ajout d'une nouvelle responsable dans l'application d'Employeur-D.
7. Autorisation pour la demande d'une carte Visa Affaires
8. Nomination responsable principale à ClicSecur
9. Modification des informations au Registraire
10. Adhésion à l'ADMQ, FQM
11. Période de questions basées uniquement sur les points à l'ordre du jour
12. Clôture et levée de l'assemblée

**IL EST PROPOSÉ PAR** M. Michel Bélanger

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

18-04-2023

### **5. DÉLÉGATION POUR LA GESTION DES OPÉRATIONS ET DES EMPRUNTS ET POUR LA GESTION DU SERVICE ACCÈS-D AFFAIRES À LA CAISSE DESJARDINS CENTRE-EST DU KAMOURASKA POUR LES COMPTES 120114 ET 113542**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de Saint-Joseph-de Kamouraska demandent de modifier :

- 1- les signataires au compte;
- 2- le détenteur principal du code d'accès et du mot de passe du service *Accès D Affaires*;
- 3- le détenteur de la carte de guichet

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu ce qui suit :

**QUE** pour la **gestion du compte**, Mme Cynthia Bernier, directrice générale et greffière-trésorière, Mme Nancy St-Pierre, mairesse, M. Francis Boucher, pro-maire et Mme Hélène Tousignant, adjointe administrative comme représentants autorisés de la municipalité à signer tous les effets bancaires à l'égard du compte. Les représentants devront exercer leurs pouvoirs de la façon suivante :

sous la signature de 2 d'entre eux (Un membre du conseil et employé municipal en tout temps);

**QUE** pour les **emprunts**, Mme Cynthia Bernier, directrice générale et greffière-trésorière, Mme Nancy St-Pierre, mairesse, M. Francis Boucher, pro-maire et Mme Hélène Tousignant, adjointe administrative comme représentants autorisés de la municipalité à signer tous les effets bancaires à l'égard du compte. Les représentants devront exercer leurs pouvoirs de la façon suivante :

sous la signature de 2 d'entre eux (Un membre du conseil et employé municipal en tout temps);

**ATTENDU QUE** l'administrateur principal de l'*Accès D Affaires* sera Mme Cynthia Bernier, directrice générale et greffière-trésorière et que celui-ci détiendra le code d'accès et le mot de passe du service *Accès D Affaires*.

**ATTENDU QUE** l'utilisation de l'option ou les options suivante(s) :

- Consultation des relevés et des images de chèques
- Virement, Paiement de factures et des remises gouvernementales

L'utilisation de l'option virement, paiement de factures et des remises gouvernementales sera faite par deux administrateurs.

Attendu que le détenteur de la **carte de guichet** sera Mme Cynthia Bernier, directrice générale et greffière-trésorière à l'égard du compte, folio 120114 et 113542.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

19-04-2023

## **6. AJOUT D'UNE NOUVELLE RESPONSABLE DANS L'APPLICATION D'EMPLOYEUR-D**

**CONSIDÉRANT QUE** l'embauche de Mme Cynthia Bernier comme la nouvelle directrice générale directrice générale et greffière-trésorière à la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska est effectif depuis le 18 avril 2023 ;

Il est proposé par M. Michel Bélanger et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska désigne Mme Cynthia Bernier, directrice générale et greffière-trésorière, soit ajoutée comme une nouvelle administratrice principale dans l'application d'employeur-D.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

20-04-2023

## **7. AUTORISATION POUR UNE CARTE VISA AFFAIRES**

Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska ce qui suit :

**QUE** la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska délègue à Mme Cynthia Bernier, directrice générale et greffière-trésorière ait le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de carte de crédit Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec ;

**QUE** la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes reliées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables, ainsi que des intérêts et des frais applicables ;

**QUE** la municipalité de Saint-Joseph s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération les accompagnant et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités ;

**QUE** Mme Cynthia Bernier, directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit et qu'elle ait tous les droits ou pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes ;

**QUE** Mme Cynthia Bernier, directrice générale et greffière-trésorière puisse désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liés aux Cartes, le cas échéant ;

**QUE** la Fédération puisse considérer cette résolution en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

21-04-2023

#### **8. NOMINATION D'UNE RESPONSABLE PRINCIPALE À CLICSECUR**

##### **IL EST RÉSOLU :**

**QUE** Cynthia Bernier, directrice générale et greffière-trésorière, (ci-après le représentant), soit autorisé à signer, au nom de la Municipalité de la paroisse de St-Joseph-de-Kamouraska, les documents requis pour l'inscription à clicSÉCUR et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin ;

**QUE** le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉCUR.

En conséquence, les administrateurs de la Municipalité de la paroisse de St-Joseph-de-Kamouraska apposent leur signature relativement à la résolution mentionnée ci-dessus :

Mme Nancy St-Pierre \_\_\_\_\_  
St-Joseph-de-Kamouraska, le 24 avril 2023

M. Michel Bélanger \_\_\_\_\_  
St-Joseph-de-Kamouraska, le 24 avril 2023

M. Jérémy Huckle \_\_\_\_\_  
St-Joseph-de-Kamouraska, le 24 avril 2023

M. Charles Montamat \_\_\_\_\_  
St-Joseph-de-Kamouraska, le 24 avril 2023

M. Francis Boucher \_\_\_\_\_  
St-Joseph-de-Kamouraska, le 24 avril 2023

Mme Manon Guérette \_\_\_\_\_  
St-Joseph-de-Kamouraska, le 24 avril 2023

M. Renaud Ouellet \_\_\_\_\_  
St-Joseph-de-Kamouraska, le 24 avril 2023

**CONSIDERANT QUE** tous les administrateurs de la Municipalité de la paroisse de St-Joseph-de-Kamouraska qui ont le droit de voter relativement à cette résolution l'ont signée, elle est adoptée et entre en vigueur le 24 avril 2023. Un exemplaire de cette résolution est conservé au registre des procès-verbaux de la société et en fait partie intégrante.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**22-04-2023**

#### **9. MODIFICATION DES INFORMATIONS AU REGISTRAIRE**

Il est proposé par M. Charles Montamat et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska d'autoriser Mme Cynthia Bernier, directrice générale et greffière-trésorière, d'effectuer les modifications nécessaires au Registraire des entreprises.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**23-04-2023**

#### **10. ADHÉSION ADMQ, FQM**

Il est proposé par M. Michel Bélanger et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska d'autoriser Mme Cynthia Bernier, directrice générale et greffière-trésorière, d'effectuer son adhésion en tant que membre de l'Association des directeurs municipaux du Québec et de la Fédération Québécoise de Municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

#### **10. PÉRIODE DE QUESTIONS**

24-04-2023

## 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Renaud Ouellet de procéder à la levée de l'assemblée extraordinaire à 19h51.

---

Nancy Saint-Pierre  
Mairesse

---

Cynthia Bernier  
Directrice générale et greffière-  
trésorière

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

---

Nancy Saint-Pierre  
Mairesse